



COMPTE RENDU DU CTL du 23/01/2020 relatif à la mise en place des MFS

Ce jour, s'est déroulé le CTL relatif à la mise en place des MFS convoqué en seconde présentation, suite au Boycott du 1^{er} CTL.

FO DGFIP rappelle que nous sommes et restons fermement opposés à la destruction de notre réseau et à la mise en place de ce simulacre de service public, nous tenions donc à siéger pour le rappeler au bon souvenir de notre chère direction...dans ce cadre il a été précisé au DRFIP que nous serons présents pour soutenir toutes les actions auprès des collègues des Services (Trésoreries, SIP, SIE...) concernés par les restructurations départementales.

Pour l'heure 5 MFS ont été labellisées au 01/01/2020, à savoir ; AMPLEPUIS, MORNANT, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE et DEUX-GROSNES (ex MONSOLS).

7 autres sont annoncées pour le mois de février : LYON 8 ETATS-UNIS, LYON 9 VAISE, RILLEUX, VAUGNERAY, THIZY, VILLEFRANCHE, FLEURIE. Ne serait-ce-pas pour compenser les fermetures des Trésoreries ????

Ces MFS fonctionneront sous forme de deux types d'offres.

- L'offre de base : les MFS sont tenues par des « animateurs » qui sont chargés de l'accueil de 1^{er} niveau et qui ont assimilés toutes les notions de fiscalités en 2h30 de formation !!!!

FO a demandé à ce que des Agents DGFIP puissent postuler aux conditions statutaires DGFIP sur ces postes à la place de contractuels pour l'heure recrutés. Le DRFIP a répondu qu'il allait solliciter le Préfet sur ce point mais qu'il ne l'avait pas fait pour cause de défaut de publication de circulaire, mais qu'il ferait en sorte de ne pas intervenir après « la bataille ».

L'animateur sera en lien avec une cellule de référents DGFIP, provenant pour partie de l'accueil CAE dans un 1^{er} temps. Ce rôle de référent s'effectuera en plus du travail quotidien des Agents concernés, il n'est pas prévu d'aménagement du temps de travail des référents ! Rassurez-vous les référents répondrons quand ils auront le temps mais dans les 72 heures contractuelles !!!! « On n'est pas le SAMU » dixit l'administration !!!

- L'offre complémentaire : avec la mise en place soit de permanences ou de prise de rendez-vous qui seront effectuées par les Agents des différents services, voir les EDR, dans les MFS. Ces Agents pourront être désignés par le Chef de Service pour effectuer ce travail supplémentaire...FO DGFIP a demandé que les conditions de rémunérations, de récupérations d'heures et d'indemnités compensatrices soient fixées de façon à ne pas léser les collègues concernés et qu'il n'y ait pas de permanence le samedi pour la DGFIP. Le DRFIP s'est engagé sur ces points.

En questions diverses, nous avons évoqué le sort des services supra départementaux. Le calendrier est retardé et en tout état de cause le DRFIP a affirmé que les Agents qui ne voudraient pas suivre le service délocalisé pourraient assurer leur mission sur leur implantation actuelle, nous émettons des doutes quant à la viabilité d'un tel service mais nous en prenons bonne note !!!!

Nous restons vigilants et disponibles pour défendre les Agents qui le souhaitent car on ne nous dit pas tout !!!!

Vos élus en CTL